

nous ont déclaré que hier, le huit juin à neuf heures et demie, à
soix, Séverine Bosson née dans cette commune, fille de
Balthazar et de Louise Derobert, épouse de Jean Louis Proment
est décédée dans son domicile au village de Lully, à l'âge d'en-
viron septante trois ans. Après nous être assuré, par ses
proches, de l'exactitude de ces faits, nous avons dressé l'acte qui suit, lequel
nous, après lecture faite.

E. Proment Goro L. Meunier.

N° 31
Consulat de France
à Constantinople.
Chancellerie.

Année 1875
actes de l'état civil
N° 10

Département de la Savoie
N° 10
Roch. 50 ans environ.

Acte de notoriété publique.
Le huit cent soixante-quatorze, et le vingt-deuxième jour
du mois de Décembre; par devant nous vice Consul de France à
Constantinople, et en présence des Meilleurs Antoine Desplés et Edouard
Mossard, Français majeurs demeurant en cette ville, témoins à la ré-
quis: ont comparu Messieurs Bonnam, Léon entrepreneur de tra-
vaux publics, âgé de quarante ans, demeurant à Constantinople;
2° Placet Pierre, entrepreneur de travaux publics, âgé de trente-
cinq ans, demeurant à Constantinople; 3° Givron, Antoine tacheur, âgé
de quarante ans, demeurant à Constantinople; 4° Bridet Sté-
phane, âgé de quarante quatre ans, établi à Sophia; les
quels ont, par ces présentes, attesté et certifié comme véritables
et de notoriété publique, avoir connu parfaitement le sieur Louis
Roch, entrepreneur de travaux publics, âgé d'environ cinquante
ans, demeurant à Domatika, natif de Seyssel (Haute-Savoie)
muni en France, qui est décédé à Domatika dans le courant
du mois d'Avril de l'année mil huit cent soixante-cinq. Dont
acte fait et dressé au Vice-Consulat de France à Constantinople, le
jour, mois et an que dessus; et ont les comparants et les témoins
signé avec nous, après lecture faite.

S. St. Bridet - Givron - Bonnam
S. Placet - Ed. Mossard - A. Desplés
L. S. S. S. La Mallet.

République Française
Au nom du peuple Français Le Tribunal Consulaire de
France à Constantinople, composé de Messieurs Eugène